

PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR OUESSANT

Le séjour s'élève à 230 euros par élève. Après déduction de la participation de l'APE et de la municipalité, le montant restant à la charge des familles est de **90 euros** pour le séjour. Vous pouvez choisir le rythme de vos paiements en chèques (adressés à APE école du Trévoux) ou en espèces selon les modalités suivantes :

- en une fois (90 euros)
- deux fois (45 euros)
- trois fois (30 euros)
- quatre fois (22,5 euros)

Ils doivent être transmis avant le départ en classe de découvertes. Notez la date d'encaissement souhaitée à l'arrière des chèques si besoin.

N'hésitez pas à vous rapprocher des comités d'entreprise qui peuvent prendre en charge une partie du financement. Une attestation peut vous être fournie par l'école sur demande. L'aspect financier ne doit pas être un frein à la participation de votre enfant à ce moment important de sa vie d'élève, aussi n'hésitez pas à contacter rapidement les enseignantes en cas de soucis, une solution sera recherchée.